

hon. Mackenzie King), cet effort gigantesque s'est accompli sans détruire cette unité. La fin de la guerre verra le Canada plus uni, plus conscient de sa puissance nationale, respecté du monde entier, possédant un système agricole, industriel et financier et une population plus à même de s'assurer un niveau d'existence aussi élevé que celui de n'importe quelle autre nation du globe.

Oui, monsieur l'Orateur, nous entrevoyons un avenir brillant; mais nous ne devons jamais perdre de vue que, cet avenir, nous en serons redevables à la bravoure de nos héroïques jeunes gens et à celle des autres peuples valeureux du monde entier. Prenons donc la ferme résolution, autant que faire se peut, de voir à ce que cet avenir soit digne des sacrifices qui nous l'assurent. Sachons envisager nos problèmes dans le même esprit que le vaillant aviateur anglais qui, dans une lettre écrite à sa mère avant de s'envoler vers le combat où il devait périr, disait: "J'aurai accompli ma tâche du mieux que j'aurai pu. Aucun homme ne peut faire plus et aucun homme digne de ce nom ne saurait faire moins."

(Sur la motion de M. Graydon la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable Mackenzie King la séance est levée à 5 h. 10 du soir.

Lundi 31 janvier 1944.

La séance est ouverte à trois heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

DÉMISSION D'UN STÉNOGRAPHE FRANÇAIS DU PARLEMENT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le greffier a reçu la démission de M. Hector Benoit, sténographe français du Parlement, à la Chambre des communes. Cette démission a été acceptée sous la réserve d'être ratifiée par la Chambre, et j'ai donné instruction au greffier de déposer la correspondance et ma recommandation à ce sujet sur le Bureau de la Chambre.

DIVORCE

MODIFICATION DE LA LOI DE 1930—JURIDICTION DES TRIBUNAUX DANS LA PROVINCE OÙ EST DOMICILIÉE L'ÉPOUSE.

M. GEORGE BLACK (Yukon) demande à déposer le bill n° 2 visant à modifier la loi de juridiction du divorce, 1930.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

ABATTAGE D'ANIMAUX

ARTICLE D'UN JOURNAL CONCERNANT L'ABATTAGE ET LA VENTE D'ANIMAUX PAR LES CULTIVATEURS DU QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. K. FRASER (Peterborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, en sa qualité d'administrateur de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, au sujet d'une nouvelle publiée dans le *Standard* de Montréal, samedi dernier.

Il y est dit qu'à la suite d'une entente avec la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, on a adopté un nouveau plan permettant aux cultivateurs du Québec d'abattre et de vendre leurs animaux eux-mêmes à l'avenir. Cette mesure s'applique-t-elle aussi aux cultivateurs d'Ontario et des autres provinces?

L'hon. J. L. ILSLEY (ministre des Finances): Il me faudra d'abord prendre connaissance de l'article de ce journal pour voir s'il contient quelque chose de vrai. Je n'en sais rien.

L'hon. M. HANSON (York-Sunbury): C'est bien vrai. Je m'en suis assuré ce matin.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 28 janvier, sur la motion de M. L.-D. Tremblay tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, cet après-midi je devrai faire appel à votre indulgence ainsi qu'à celle de la Chambre s'il m'arrive de suivre mes notes d'un peu plus près que j'ai l'habitude de le faire. C'est que je tiens à condenser mes observations et à les exprimer dans le moins de temps possible afin de donner un exemple que la Chambre pourra peut-être suivre à l'avenir.

Des VOIX: Oh, oh!

M. GRAYDON: Mes yeux se portaient de l'autre côté de cette salle quand j'ai dit cela.

Lorsque, monsieur l'Orateur, je me suis levé pour prendre part à un débat semblable, il y a un an, j'ai protesté énergiquement contre la perte de temps que subit la Chambre à l'occasion des félicitations traditionnelles et élaborées adressées d'ordinaire à celui qui propose et à celui qui appuie l'Adresse en réponse au discours du trône. Au Parlement,